

Archives maudites

À propos des dossiers « hantés » du gendarme Émile Tizané (1901-1982)

Philippe Baudouin



Éditeur

Publications de la Sorbonne

Édition électronique

URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/2421>
DOI : 10.4000/socio-anthropologie.2421
ISSN : 1773-018X

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2016
Pagination : 33-48
ISBN : 978-2-85944-990-2
ISSN : 1276-8707

Référence électronique

Philippe Baudouin, « Archives maudites », *Socio-anthropologie* [En ligne], 34 | 2016, mis en ligne le 09 février 2017, consulté le 15 juin 2017. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/2421> ; DOI : 10.4000/socio-anthropologie.2421

Archives maudites

À propos des dossiers « hantés » du gendarme Émile Tizané (1901-1982)

PHILIPPE BAUDOUIN

Résumé

Cas unique dans l'histoire des forces de l'ordre, l'officier de gendarmerie Émile Tizané (1901-1982) fut sans doute le plus grand expert français en matière de « maisons hantées ». Véritable « parapsychologue de terrain », il sillonna les routes de la campagne française durant plusieurs dizaines d'années pour les besoins de ses enquêtes officielles dédiées aux phénomènes de *poltergeist*. Le présent article s'attache à caractériser ses archives personnelles récemment exhumées en proposant une réflexion sur ce qui, plus généralement, relie l'archive à la question de la spectralité.

Mot-clés : *archives, spectralité, poltergeist, enquête, fantôme*

Abstract

Unique in the history of police, the police officer Émile Tizané (1901-1982) was probably the greatest French expert of “haunted houses”. As a parapsychologist, he traveled the roads of french countryside for several decades to the needs of its informal inquiries dedicated to *poltergeist* phenomena. This article attempts to characterize its recently exhumed personal archives by proposing a reflection on what more generally connects the archive to the question of spectrality.

Keywords: *archive, spectrality, poltergeist, parapsychology, ghost*

« Tous ces dossiers (documents de gendarmerie, de police mobile, du Parquet, notes d'investigations personnelles, etc.) que je rassemble depuis plus de quinze ans, ne devrai-je pas un jour les jeter au feu pour les soustraire aux investigations des chercheurs ? »
Lettre d'Émile Tizané à Louis Lauliac du 11 juillet 1944.

L'archive porte en elle les germes de la déraison. Sa démesure est inséparable de son mode de production et de conservation. Elle est l'une des pièces d'un gigantesque puzzle à reconstituer, l'un des multiples chemins du labyrinthe à emprunter afin de pouvoir déchiffrer *in fine* – c'est le vœu de tout chercheur – le sens d'une histoire personnelle ou collective. En cela, l'archive est paradoxalement liée à l'idée de manque, de disparition. Une disparition à laquelle il faut répondre en redonnant un corps. Sur ce point, l'analyse de la figure du « fantôme » qu'ont livrée les psychanalystes Nicolas Abraham et Maria Torok se montre riche d'enseignements quant à notre questionnement sur l'archive. S'interrogeant sur la manière dont les secrets de famille se transmettent entre les générations, ils ont avancé l'idée que le « fantôme » correspond au legs non-dit laissé par une génération à celle qui lui succède, s'exprimant alors depuis un passé refoulé. Contrairement à ce qu'indique son étymologie, le fantôme n'est pas, selon eux, une « apparition » mais plutôt une « invention », « l'invention des vivants, [...] dans le sens où elle doit objectiver, fût-ce sur le mode hallucinatoire, individuel ou collectif, la lacune qu'a créée en nous l'occultation d'une partie de la vie de l'objet aimé¹ ». Ce sentiment d'effroi que nous fait éprouver le fantôme ne provient pas d'une apparition mais d'une « disparition ». Ce qui nous hante, c'est le manque, l'oubli. Quelque chose à quoi il faut redonner chair. Ainsi, la hantise se conçoit comme ce qui vient altérer l'expérience d'un vécu linéaire. À travers la figure du fantôme, elle bouleverse nos modes d'appréhension du réel, la manière que nous avons de séparer artificiellement le passé, le présent et le futur. S'ensuit alors un processus de « répétition sans fin, ne donnant plus de place à la rationalisation² ». Or, précisément, l'archive participe de ce double mouvement d'infinie répétition et de sollicitation de notre attention. Tout comme le fantôme vient perturber notre existence en venant réclamer son dû, l'archive est animée par l'éternel recommencement d'un geste d'assimilation à jamais insatisfait. L'archive hante l'historien en cela qu'elle exige de lui un « quelque chose qui-doit-être-fait³ », et suscite l'urgence d'une chose à accomplir. L'archive nous somme d'agir.

1 Abraham N. et Torok M. (1987), *L'écorce et le noyau*, Paris, Flammarion, p. 427.

2 *Ibid.*, p. 431.

3 Gordon A. (2001), *Ghostly Matters: Haunting and the Sociological Imagination*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 183.

Elle instaure, de ce fait, un rapport « tragique et inquiet⁴ » qui oscille sans cesse entre le désir d'exhaustivité et la perte qu'une telle ambition implique. De cette relation « vertigineuse » naît alors la tentation de ce qu'Élisabeth Roudinesco nomme l'« archive absolue ». L'enquêteur comme l'historien doivent se faire violence pour ne pas succomber aux charmes de ce « culte excessif de l'archive⁵ », cette idée folle que l'on pourrait tout archiver, tout conserver. L'expérience singulière qu'instaure l'archive ainsi que sa relation à la question de la spectralité constituent l'objet du présent article, à travers l'analyse des dossiers « hantés » d'Émile Tizané (1901-1982). À la fois officier de gendarmerie, « parapsychologue de terrain » et archiviste de l'invisible, cet homme, dont Jean Cocteau fit l'éloge en 1953, consacra toute sa vie à l'étude de centaines de cas de maisons hantées.

Crypte de papiers

Me voici affairé à dépouiller les innombrables cartons entassés dans les armoires de l'Institut métapsychique international⁶. Depuis le début de mes recherches consacrées aux rapports entretenus par les pionniers des techniques de télécommunication avec les sciences occultes, je me livre inlassablement au même rituel, espérant à chaque occasion faire de nouvelles découvertes. En ce jour de printemps, les rayons du soleil ont attiré mon regard sur une étagère que je n'ai jusqu'alors jamais explorée : celle consacrée aux phénomènes de hantise. Le sujet m'est pourtant familier. Mes précédents travaux sur l'intérêt de Thomas Edison pour le spiritisme m'avaient déjà permis de croiser un grand nombre d'auteurs spécialistes de la question. Mais, il y a un nom parmi ces derniers qui m'est étranger, celui d'Émile Tizané. L'Institut métapsychique possède plusieurs de ses livres publiés à partir des années 1950. La lecture de quelques-uns de leurs titres – *L'hôte inconnu dans le crime sans cause* ; *Sur la piste de l'homme inconnu* ; *Les agressions de l'invisible* – suffit à me faire oublier ce pour quoi je suis venu en ces lieux. Feuilletant les ouvrages en question, je découvre un homme, gendarme de son état qui, durant toute sa carrière, a enquêté officieusement sur les phénomènes de hantise, rassemblant consciencieusement un imposant corpus. La surprise ne s'arrête pas là. Se déroband au regard du visiteur impatient, une petite boîte coincée entre deux fascicules porte la mention manuscrite : « Archives de mon père Émile Tizané ».

4 Derrida J. (2002), « Le futur antérieur de l'archive », dans Artières P. et Léger N. (dir.), *Questions d'archives*, Paris, Éditions de l'IMEC, p. 41.

5 Roudinesco E. (2001), *L'analyse, l'archive*, Paris, Bibliothèque nationale de France, p. 10.

6 Placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, l'IMI est une fondation reconnue d'utilité publique créé en 1919 sous le haut patronage du physiologiste et prix Nobel Charles Richet.

J'apprendrai par la suite que le fils aîné du gendarme, un ingénieur aujourd'hui retraité, a fait parvenir à l'Institut, il y a plusieurs années de cela, une sélection de manuscrits numérisés. La lecture de ces documents m'occupera durant de longues journées, m'incitant naturellement à contacter leur propriétaire afin d'envisager la consultation des originaux.

Lors de ma première conversation téléphonique, Guy Tizané, sensible à ma démarche, se propose de me faire parvenir une sélection par colis postal⁷. Je me rends enfin chez Guy et Daniel, les deux fils de l'auteur qui conservent depuis son décès ses archives dans la cave de leur appartement niché sur l'une des montagnes de Haute-Savoie. L'habitation, aux abords rustiques, abrite en ses murs une collection de documents hors du commun. Comme en témoigne la poussière qui recouvre une partie des manuscrits, cette authentique petite crypte de papiers conçue par les héritiers de l'officier n'a jamais été explorée. Dans ces innombrables boîtes, derrière les couvertures de ces vieux registres qui s'offrent alors à nous, on découvre les multiples facettes d'un homme qui s'est efforcé, toute sa vie, de mener de front deux carrières.

Officier de gendarmerie, Émile Tizané mit à profit son savoir-faire d'enquêteur dans un domaine auquel sa formation ne l'avait pourtant pas préparé. Car la connaissance qu'il s'était forgée en matière de *poltergeist*, durant de longues années, ne se limitait point à de vagues spéculations théoriques. Au contraire, l'expérience qu'il avait acquise sur le terrain devait être envisagée, selon lui, avant tout comme un moyen d'agir. D'ailleurs, les procès-verbaux qui lui avaient été communiqués constituaient le point d'orgue d'une telle entreprise. Ils étaient, selon lui, la preuve irréfutable de la réalité des événements rapportés. Et c'est en puisant dans les productions écrites de son corps d'appartenance que le gendarme a livré sa propre lecture des témoignages recensés, tentant vainement d'en faire ressortir le caractère « authentique » auprès de sa hiérarchie. Réformer le système de l'intérieur, quitte à retourner ses propres armes contre lui : telle aura été au fond l'ambition de Tizané. Outre les centaines de copies de dossiers constitués par des officiers de police judiciaire et communiquées discrètement à l'intéressé, les papiers de notre auteur contiennent également une correspondance importante avec les brigades locales, plusieurs courriers échangés avec sa hiérarchie, et, certainement le plus intéressant, une série de croquis planimétriques réalisés à l'occasion de l'affaire de Frontenay-Rohan-Rohan en 1943

⁷ Cette première étape de recherche a donné lieu, d'une part, à la première présentation publique des archives personnelles d'Émile Tizané dans le cadre de l'exposition *Dessiner l'invisible* à Paris en 2015, et d'autre part, à l'organisation d'une table ronde afin d'interroger les particularités historiques et sociologiques du parcours de cet auteur.

et représentant les pièces où s'étaient déroulés les phénomènes de déplacements d'objets. Or, y compris dans ce dernier type de documents, on s'aperçoit que Tizané ne cherchait jamais à souligner la bizarrerie. Le seul intérêt que présentaient ces éléments à ses yeux résidait dans le contrôle et la répression qu'ils autorisaient de la hantise. En cela, leur forme et leur contenu concordent en tout point avec l'archive judiciaire. D'une certaine manière, parcourir les archives de cet homme revient à anticiper la lente apparition d'un paysage inconnu, à imaginer se dessinant sous nos yeux la carte d'un monde dont nous aurions occulté l'existence et qui pourtant se tiendrait là, derrière le voile des apparences, un territoire où les domaines du sauvage et du domestique, de la magie et de la loi, viendraient à s'effranger progressivement. Ce moment précis, où, marchant sur les traces du gendarme, nous assisterions ébahis à la disparition des frontières entre sciences criminelles et sciences occultes.

Les questions affluent comme autant d'énigmes qui me sont adressées, en attente de réponses : comment Émile Tizané travaillait-il au quotidien ? De quelle manière parvenait-il à concilier sa carrière d'officier avec ses investigations privées ? Quels actes accomplissait-il précisément ? Quels gestes, quels instruments l'accompagnaient lors de ses enquêtes de terrain ?

L'imaginaire organique des archives

La découverte de cet étrange ensemble me fait éprouver ce singulier « vertige de l'archive⁸ » dont parle Georges Didi-Huberman au sujet de l'expérience d'abandon à laquelle s'était livré l'historien de l'art Aby Warburg parmi les siennes. S'il est un pouvoir de l'archive, c'est bien celui, comme l'observe très justement Arlette Farge, d'instaurer une « tension [...] souvent conflictuelle entre la passion de la recueillir tout entière, de la donner à lire toute, de jouer avec son côté spectaculaire et son contenu illimité, et la raison, qui exige qu'elle soit finement questionnée pour prendre sens⁹ ». Ce qui peut de la sorte s'apparenter à une phénoménologie du « merveilleux archivistique » semble trouver, en partie, son explication dans le caractère quasi organique que présente ce type de documents. Comme si le fait d'y accéder entraînait inévitablement la résurrection de vies passées qui, alors figées dans ces manuscrits, ne demandaient qu'à être réveillées d'un trop long sommeil. Cet effroi, ressenti à la vue des « catacombes manuscrites » qu'a édifiées Tizané, rappelle à certains égards

8 Didi-Huberman G. (1998), « Savoir-mouvement (l'homme qui parlait aux papillons) », préface de Michaud P.-A. (1998), *Warburg et l'image en mouvement*, Paris, Macula, p. 14.

9 Farge A. (1989), *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, p. 22.

l'expérience hallucinatoire relatée par Jules Michelet à propos de sa première visite aux Archives nationales :

Dans le silence apparent de ces galeries, [...] il y avait un mouvement, un murmure qui n'était pas de la mort. Ces papiers, ces parchemins laissés là depuis longtemps ne demandaient pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples [...]. Tous vivaient et parlaient, ils entouraient l'auteur d'une armée à cent langues [...]. Doucement, Messieurs les morts, procédons par ordre, s'il vous plaît [...]. Et à mesure que je soufflais sur leur poussière, je les voyais se soulever. Ils tiraient du sépulcre qui la main, qui la tête, comme dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange, ou dans la *Danse des morts*. Cette danse galvanique qu'ils menaient autour de moi, j'ai essayé de la reproduire dans ce livre¹⁰.

Au-delà du lyrisme propre au style de Michelet, son récit souligne le caractère paranoïaque de l'expérience de celui qui se confronte à l'archive et dont inévitablement il ne peut se défaire. À l'instar de ces mystérieuses petites fioles que conserve le magicien dans son laboratoire, chaque archive renfermerait une forme de vie endormie qu'elle aurait précédemment emprisonnée et que le visiteur viendrait soudainement délivrer. L'idée d'« empreintes », de « restes » résultant de l'activité humaine laisse donc entrevoir un imaginaire organique de l'archive entendue ici comme « sécrétion » ou « gisement ». Il existe un rapport presque physique avec l'archive, *a fortiori* avec l'archive personnelle. Cependant, il ne s'agit pas ici de faire corps avec elle, mais bien plutôt de considérer l'émotion comme un véritable outil mis à la disposition de l'historien. Si une telle approche esthétique des archives peut ainsi être envisagée, celle-ci se fonde sur une prise en considération de l'émotion et de la sensibilité. L'émotion, explique Arlette Farge, n'annihile pas notre « capacité de penser le concret », elle constitue au contraire une « réciprocité avec l'objet, où la distance introduit de la signification » (Farge, 2013). L'émotion, explique-t-elle, « ouvre sur une attitude opératoire, et non passive, qui capte les mots écrits non comme des résultats de recherche, mais comme des instruments d'appréhension du social et de la pensée¹¹ ». Cette idée résonne d'ailleurs avec l'une des tâches que Walter Benjamin avait déjà assignée à l'historien. Ce dernier doit apprendre à « sentir », comme il respirerait un parfum, l'« indice secret » dont seraient chargés les objets

¹⁰ Michelet J. (1974 [1876]), *Histoire de France*, dans *Œuvres complètes*, t. IX, Paris, Flammarion, p. 613-614.

¹¹ Farge A. (1986), *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, p. 10.

du passé. « Ne sentons-nous pas nous-mêmes un faible souffle de l'air dans lequel vivaient les hommes d'hier¹² ? »

Émile Tizané était d'ailleurs bien conscient de l'emprise que pouvaient exercer ses propres archives sur le lecteur, à commencer par celle qu'elles exerçaient sur leur propre auteur. Au fil de ses investigations, la frénésie d'accumulation de « pièces à conviction » qui s'était emparée de lui avait été rythmée par différents incidents observés dans son entourage. Comme si le fait de pénétrer sur les lieux de la hantise avait pu engendrer à son tour l'altération de la santé de leurs visiteurs.

« Il existe une relation certaine entre mes actes et la façon de se comporter de mes enfants, en particulier la nuit », confiait-il en 1944 à l'un de ses correspondants.

Chaque fois que j'entreprends l'étude d'un nouveau cas sérieux, je note chez [mes enfants] des insomnies totales et des réactions semblant être fonction des désirs que j'exprime mentalement. Dès que j'abandonnais ou que j'avais terminé mon travail, mon fils reprenait ses nuits de sommeil. [...] Le calme revenu, je fus repris par mon démon de progresser. [...] L'insomnie de [mon fils] reprit totalement et sous la même forme à chaque envoi ou réception de correspondance.

Sans le savoir, Tizané éprouvait à son tour l'atmosphère pesante que Jung avait ressentie en 1916 à Küsnacht. Durant la rédaction des *Sept Sermons aux Morts*, la maison du célèbre psychanalyste s'était brusquement révélée sous un jour inquiétant, « comme emplie par une foule [...] d'esprits [qui] se tenaient partout, jusque dessous la porte¹³ ». Sans aucune raison, Jung s'était mis à entendre des voix et avait constaté l'invasion progressive de son foyer par plusieurs manifestations « spectrales ». Devenu quasiment irrespirable, l'air « vicié » de la bâtisse avait alors soumis ceux qu'elle abritait à toutes sortes d'hallucinations sensorielles et d'événements étranges. Sa fille aînée avait été témoin d'une apparition, son autre fille avait assisté à l'envol inexplicable de la couverture de son lit, et l'on avait même entendu la sonnette de la porte d'entrée retentir en l'absence de tout visiteur. L'acte même d'écrire avait ainsi pris pour son auteur les couleurs de l'aliénation, au sens d'une dépossession de sa propre personne.

¹² Benjamin W. (2004), *Sur le concept d'histoire (1942)*, dans *Œuvres III*, Paris, Gallimard, p. 428.

¹³ Jung C. G. (1991), *Ma vie : souvenirs, rêves et pensées*, trad. Roland Cahen, Paris, Gallimard, p. 222. Voir également sur ce point : Maillard C. (1993), *Du plérôme à l'étoile : les « Sept Sermons aux Morts » de Carl Gustav Jung*, Nancy, Presses universitaires de Nancy. Nous remercions Renaud Evrard d'avoir porté à notre connaissance cet épisode méconnu de la vie de Jung.

Or, contrairement à Jung qui avait délibérément choisi de se laisser emporter par le mystère et la terreur de cette manifestation « numineuse », frôlant ainsi l'expérience affective du sacré dont parle le théologien Rudolf Otto dans ses écrits, Tizané considérait l'amointrissement psychique des membres de sa famille comme le résultat d'une authentique malédiction (Otto, 1995). Les phénomènes parapsychologiques vécus par son entourage étaient selon lui les signes avant-coureurs d'une catastrophe imminente dont il fallait se prémunir. Imprégnées du « fluide » malfaisant des « hôtes invisibles » qu'il avait croisés durant ses investigations, ses archives étaient « hantées » par leurs présences. Preuve suffisante, s'il en est, que la casuistique confine parfois à la névrose.

Cette logique de contamination, à laquelle paraît répondre chez lui le besoin compulsif de thésaurisation, ne se limite pas aux seules perturbations psychiques de ses enfants. Cette « toxicité » se manifestera également au travers de déplacements inexplicables d'objets et de meubles à son domicile : « Ma femme certifie [...] avoir trouvé, le jour où j'effectuai l'envoi des documents, le petit lit de l'enfant transporté au milieu de la chambre. » Persuadé qu'il s'agissait là d'un avertissement, Tizané en vint à se demander s'il était judicieux de persévérer dans une telle voie, s'interrogeant alors sur les conséquences qu'un tel comportement pourrait avoir sur la postérité de ses travaux :

Tous ces dossiers (documents de gendarmerie, de police mobile, du Parquet, notes d'investigations personnelles, etc.) que je rassemble depuis plus de quinze ans, ne devrai-je pas un jour les jeter au feu pour les soustraire aux investigations des chercheurs¹⁴ ?

Les registres de correspondances contenus dans les papiers de Tizané nous informent que les phénomènes qu'il redoutait tant au sein du cercle familial n'ont jamais véritablement cessé de se produire, jusqu'à sa mort. Cela explique probablement le rictus affiché par le gendarme lorsqu'en 1977, dans le cadre d'un reportage télévisé, un journaliste lui demandait s'il ne craignait pas que sa maison soit hantée¹⁵.

Une expérience paranoïaque

Au-delà de la simple anecdote, la relation qu'entretenait Tizané avec ses documents est symptomatique du comportement que l'archive induit chez celui qui la consulte. On saisit à quel point le rapport affectif induit par l'archive peut perturber profondément nos

¹⁴ Lettre d'Émile Tizané à Louis Lauliac, 11 juillet 1944, Archives personnelles d'Émile Tizané.

¹⁵ Émission « Le paranormal : fantôme ou réalité », FR3, 1^{er} avril 1977, Archives INA.

manières de percevoir la temporalité. La fétichisation de toute trace du passé, l'inquiétude du présent et l'angoisse de l'avenir sont symptomatiques d'un véritable « culte » de l'archive. L'archive fascine tout autant qu'elle hypnotise, provoquant chez le chercheur un véritable ébranlement affectif. Au contact de celle-ci, on croit être en mesure de « toucher le réel¹⁶ ». Les papiers de Tizané ne font pas figure d'exception en la matière. Les registres colorés du gendarme et les titres de livres anciens que contient sa bibliothèque personnelle dessinent les contours d'un monde qui plonge instantanément le visiteur dans une rêverie insoupçonnée. Les archives de Tizané sont littéralement « magnétiques », comme chargées de cette « aura » dont parlait Walter Benjamin, sorte de dépôt secret du passé qui nous appelle. Avec son lot inévitable de fantasmes, le travail sur l'archive atteste ce désir inquiet, voire passionné, qui anime l'historien de saisir rétrospectivement le passé. Or, il n'en faut pas moins savoir se préserver de ce sortilège, cette « obéissance aveugle à la positivité de l'archive¹⁷ » qui tend à inverser les rôles entre celui qui manipule et la chose manipulée. Prendre conscience de la difficulté d'appréhender l'archive consisterait donc, comme le souligne Arlette Farge, à savoir mesurer avec justesse la tension existant entre la sensibilité requise pour capter l'émotion émanant des documents et la mise à distance critique nécessaire à leur utilisation. Sensibilité et distance critique sont les deux instruments indispensables pour naviguer dans les enjeux soulevés par le sujet de notre étude.

Ce faisant, l'idée que le récit d'archive partage avec l'enquête certains traits caractéristiques n'a plus rien de surprenant pour nous. Au fond, quelle différence entre l'historien, le gendarme et le paranoïaque ? Est-il bien raisonnable d'établir une frontière entre celui qui cherche à connaître l'histoire d'une vie ou d'une communauté à l'aide de vieux manuscrits, celui qui, sillonnant les routes de campagne à la recherche d'indices, traque l'auteur d'un crime, et celui enfin, qui se croyant sans cesse persécuté, met en doute tout ce qu'il perçoit, persuadé qu'on lui cache la vérité ? N'est-on pas à chaque fois sur la trace des indices de l'événement, à la manière d'un *xix^e* siècle où se rencontrent, comme l'a montré Luc Boltanski, le détective du roman policier, le sociologue et le paranoïaque¹⁸ ? Le comportement de Tizané semble étrangement se trouver à ce croisement. S'obstinant à poursuivre, quoiqu'il lui arrive, ses recherches, il rejoint ainsi son double fictionnel : « cette enquête devra être considérée comme n'étant jamais terminée », peut-on lire sur l'un de ses cahiers.

¹⁶ Farge A. (1989), *Le goût de l'archive*, op. cit., p. 18.

¹⁷ Roudinesco E. (2001), *L'analyse, l'archive*, op. cit., p. 11.

¹⁸ Boltanski L. (2012), *Énigmes et complots : une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, p. 38.

« Prendre la campagne en flagrant délit »

Toutefois, l'esthétique qui se dégage de ces documents ne doit pas faire oublier – pour une majeure partie d'entre eux – leurs formes singulières qui rappellent par de nombreux aspects les archives judiciaires. Estampillées du cachet de leur auteur et soigneusement numérotées, les archives de Tizané portent les marques de l'enquête jusque dans leur aspect le plus matériel. De par leur rigueur apparente, la sobriété des descriptions rédigées, les formulaires et les supports choisis, elles présentent un « air de famille », certaines parentés, avec les productions de l'administration judiciaire sans pour autant en recouvrir totalement les modes opératoires. Si le gendarme détient des copies d'authentiques procédures judiciaires et reçoit même des photographies réalisées par d'autres officiers de brigades, il n'hésite pas à détourner de leur usage ses cahiers d'instructions pour rédiger ses propres manuscrits. Il mène ses enquêtes privées en mettant à profit tout le savoir-faire de l'arme, et tente de circonscrire les scènes de crimes « invisibles » en présence desquelles il pense se trouver, en s'inspirant des méthodes anthropométriques mises au jour par Cesare Lombroso et Alphonse Bertillon. La démarche de Tizané s'apparente à une « excroissance » du système judiciaire classique : elle déplace les outils de l'administration policière et en mésuse afin de rassembler continuellement les « preuves » nécessaires à la reconnaissance juridique de ces phénomènes. Avec toujours comme point de départ la collecte des témoignages : le gendarme se doit d'être à l'écoute, au plus près des individus et des réalités du monde rural. Et l'on sait, grâce à l'important travail de Jeanne Favret-Saada, combien les campagnes françaises sont demeurées très longtemps marquées du sceau de la pensée magique (Favret-Saada, 1977). À cet égard, les papiers de Tizané constituent un matériau ethnographique inestimable.

Comme l'a souligné Arlette Farge, les archives judiciaires n'ont pas été produites « pour étonner, plaire ou informer, mais pour servir à une police qui surveille et réprime¹⁹ ». Si elles livrent à leurs lecteurs des connaissances parfois déterminantes dans l'avancée d'une enquête, elles n'ont pas, à l'origine, été créées dans cette intention. Rappelons juste que les auteurs de ces témoignages ont, la plupart du temps, été sommés de parler, par un enquêteur auquel incombait cette douloureuse tâche d'extorquer des aveux. Or, les archives de Tizané sont empreintes de cette même logique de l'aveu. L'imaginaire auquel elles appartiennent relève d'une technique d'enregistrement bien particulière : l'enquête policière. Les récits qu'il collecte dans les campagnes et les petites villes de province sont des histoires que l'on a, à chaque fois, comme soutirées à leurs auteurs. Initialement,

rien ne prédisposait ces énoncés consignés à une lecture ultérieure – comme le note encore Arlette Farge :

Le carnet le plus intime qui soit, délaissé dans un coin de grenier puis retrouvé quelques siècles plus tard, suggère malgré tout que celui qui l'a écrit cherchait plus ou moins à être découvert et estimait que les événements de sa vie nécessitaient une mise en texte. L'archive ne possède point ce caractère : le témoin, le voisin, le voleur, le traître et le rebelle ne voulaient pas de mise en page ; c'est pour d'autres nécessités que leurs mots, leurs actes et leurs pensées ont été retranscrits²⁰.

En soi, elle n'est porteuse d'aucun « vouloir-dire » mais se contente plutôt de participer à un vaste dispositif impersonnel de contrôle des populations et d'enregistrement de la parole. C'est donc dans sa matérialité même que réside la difficulté de l'archive judiciaire. Incomparable aux autres types de documents, la lecture de celle-ci s'avère d'autant plus périlleuse qu'elle présuppose de rester attentif à ses conditions de production et de conservation. Ce qui rend difficile l'accès à ces documents s'explique par le lien qui les relie aux fonctions administratives et policières. En effet, l'archive judiciaire constitue l'un des rouages silencieux, mais redoutables, d'une administration qui s'efforce en permanence d'imposer une règle. En cela, elle poursuit, tout comme certains papiers de Tizané qui s'y apparentent, une même utopie policière : celle d'un monde social ordonné et régulé, exempt de toute forme de désordre. Et pourtant, elle s'obstine à montrer son contraire, en se limitant à restituer l'*hybris* qui règne dans les rues : « L'archive de police livre [la ville] à nu, rétive la plupart du temps, soumise parfois, toujours ailleurs, là où le rêve policier voudrait définitivement l'immobiliser. L'archive, en quelque sorte, prend la ville en flagrant délit²¹. » De ce point de vue, les innombrables rapports et témoignages accumulés par le gendarme sur les phénomènes de *poltergeist* ne révèlent-ils pas une même ambition de « prendre la campagne en flagrant délit » ? Documenter pour mieux réprimer. L'archiviste s'efforce toujours d'établir une norme – c'est le sens même de son activité, pour n'en conserver, en fin de compte, que les infractions. Mais si les archives de Tizané contiennent de telles exceptions à la règle, celles-ci posent toutefois d'autres difficultés, bien plus complexes encore à démêler.

20 *Ibid.*, p. 16.

21 *Ibid.*, p. 35-36.

Oblitérer le passé : entre pulsion de mort et folie classificatoire

Tizané n'était pas seulement le propriétaire de ce trésor de papiers. Il en était aussi l'archonte, ce gardien dont Derrida disait, en se référant aux dirigeants des cités grecques, qu'il représentait à la fois la sûreté et l'autorité. En témoigne, l'omniprésence chez lui du tampon encreur, ce petit « léviathan de caoutchouc²² » dont il ne se séparait jamais. Ce discret compagnon des employés de bureau devient chez lui l'instrument redoutable d'une entreprise d'authentification et d'objectivation des phénomènes occultes. Non seulement, il dépose sur l'objet l'empreinte indélébile de son auteur, mais il confère aussi à ce dernier une fiabilité irréprochable. Ne dit-on pas à juste titre que le cachet « fait foi », qu'il a « force de loi » ? Le tampon délimite aussi le domaine de son possesseur, le territoire dans lequel ce dernier impose sa puissance. Anne Varichon et Carlo Roccella remarquent à ce propos que l'usage du tampon encreur, comme cela était également le cas pour les estampilles et les autres seings, traduit « l'éclatement des pouvoirs centralisés et leur atomisation en une kyrielle d'autorités d'autant plus teigneuses qu'elles sont minuscules²³ ». Chez Tizané, l'emploi du tampon tout comme ses autres pratiques compulsives d'inscription et de fichage, trahissent la présence, en arrière-plan, d'un véritable « démon de l'écriture²⁴ » à l'œuvre. Dissimulé derrière une volonté de tout circonscrire grâce aux moyens matériels de l'administration, il assouvit les pulsions graphomanes de son maître. Le recours à cet outil s'inscrit ainsi dans la lignée des anciens sceaux de cire. Il est un « signe » qui rend compte à la fois de l'identité de son propriétaire et de la finalité qu'il poursuit en lui conférant le plein effet juridique. Du moins Tizané l'espère-t-il. « Oblitérer » : voilà ce qui le passionne et le poursuit même jusque dans l'une de ses activités artistiques favorites. Il réalise ainsi d'imposantes mosaïques de timbres-poste – où se rejoignent de manière surprenante sa fascination pour la répétition et son obsession pour la classification de toute forme organique. Souvent, ses tableaux représentent des scènes mythologiques ou des personnages de civilisations disparues, auxquels les timbres, qu'il assemble en d'étonnants collages, redonnent vie. Tizané amasse des centaines de timbres pour composer et s'entourer de majestueuses « icônes » de papier. Dans cette forme d'art naïf, au croisement de la collection et de la création, et qui s'apparente au mouvement de l'art brut, nous retrouvons

22 Varichon A. et Roccella C. (2006), *Être caoutchouc*, Paris, Seuil, p. 44.

23 *Ibid.*

24 Nous faisons ici référence à l'ouvrage éponyme de Ben Kafka, paru aux éditions Zones Sensibles en 2013 et consacré à l'histoire de la « paperasse » produite par nos sociétés bureaucratiques.

ce même élan de destruction-recomposition que Walter Benjamin pensait précisément déceler dans les timbres-poste. Ses tableaux ressemblent à s'y méprendre à des herbiers, les photographies qu'il marque de son estampille aux précieuses boîtes dont s'entoure l'entomologiste pour exhiber ses dernières trouvailles, les cartes des maisons qu'il dessine à des atlas imaginaires. On le voit, le timbre, le tampon-encreur et le cachet sont chez Tizané autant d'avatars de la logique de « naturalisation » qu'évoque Benjamin, suspendue entre la vitalité d'étranges zoomorphies et l'aspect lugubre des vanités²⁵. L'enquêteur se confond tantôt avec le taxidermiste, qui s'efforce de donner à une matière morte l'apparence du vivant, tantôt avec l'entomologiste, dont il partage l'irrépressible désir d'« épingle » les êtres qu'il traque. Les « spécimens » qu'il a patiemment accumulés sont pour lui autant de preuves incontestables que de victoires gagnées sur le territoire de ces entités furtives que sont les *poltergeist*. Au fond, l'ensemble des gestes que le gendarme répète inlassablement participe d'un mouvement d'ordonnement bien plus vaste et plus complexe. Ces opérations de collecte, d'agencement et d'indexation qui composent la routine de notre auteur rappellent avec force ce fameux « paradoxe décisif » de l'archive, dans lequel Derrida situait l'existence d'un « mal » : « L'archive travaille toujours et *a priori* contre elle-même », disait-il. Et cela ne tient pas uniquement à la difficulté de son interprétation ou à la multitude d'éléments qui la constitue. L'acte d'archiver, qui se caractérise chez Tizané par un comportement excessif, voire pathologique, obéit en partie à cette pulsion destructrice qui vient contrecarrer le dessein de conserver la mémoire. Et l'oblitération pour laquelle notre auteur nourrit une passion dévorante ne fait pas exception à la règle : si elle se définit dans son acception commune comme le « fait de marquer un objet d'une empreinte – un timbre-poste par exemple – afin de le rendre impropre à toute utilisation ultérieure », c'est-à-dire de lui « ajouter » une qualité dont il était dépourvu jusqu'alors – oblitérer un timbre consiste à lui apposer un cachet – son étymologie lui attribue une tout autre signification. L'origine latine de ce verbe – *oblitterare* – désigne en effet l'action d'« effacer les lettres ».

Oblitérer, c'est « effacer le souvenir de quelque chose », le « faire disparaître progressivement », l'« atrophier pour n'en laisser subsister qu'un rudiment », quitte à le « rendre illisible, incompréhensible ». De la même façon, l'acte d'archiver oscille en permanence entre la préservation de la mémoire et sa disparition progressive. Archiver, c'est quelque part oblitérer le passé en assouvissant le désir de « ranger » ce dernier. Il s'agit de « clore » le passé à l'instar de

25 Benjamin W. (2000 [1928]), *Sens unique*, trad. Jean Lacoste, Paris, Maurice Nadeau, p. 211.

l'enquêteur qui « clôt » son dossier, une fois l'affaire classée. C'est pourquoi l'archive, selon Derrida, ne renvoie jamais à la mémoire vivante entendue dans son expérience spontanée, mais correspond plutôt à son « extériorisation », à sa « réification ». L'archive nous arrache nos souvenirs, nos pensées, nos mensonges pour les mettre comme en dehors de nous, d'une certaine manière. Elle les « expulse » pour ainsi dire de notre mémoire afin de les « fixer » sur un support qui nous reste étranger. On comprend dès lors que « s'il n'y a pas d'archive sans consignation en quelque "lieu extérieur" qui assure la possibilité de la mémorisation, de la répétition, de la reproduction ou de la ré-impression », il faut aussi admettre avec Derrida et Freud l'idée que « la répétition même [...] reste [...] indissociable de la pulsion de mort », c'est-à-dire « de la destruction²⁶ ». Une logique de destruction qui trahit, comme le souligne encore Derrida, la « vocation silencieuse [de la pulsion de mort] » : celle de « brûler l'archive et de pousser à l'amnésie ». Une tentation à laquelle, comme nous l'avons vu, Tizané lui-même a failli céder.

L'archive s'avère ainsi extrêmement difficile à saisir. Il se joue avec elle autre chose qu'une simple réponse donnée à la volonté de sauver le passé de l'oubli. Elle met en œuvre une « autre économie » en instaurant une « transaction entre cette pulsion de mort et le principe de plaisir, entre Thanatos et Eros²⁷ ». Ce faisant, si la production de l'archive ne peut se concevoir sans la présence d'un « mal radical », on comprend mieux en quoi les gestes et les conduites qu'elle induit chez celui qui en use ne visent en réalité qu'à dissimuler précisément cette pulsion de mort. Il en va de même chez Tizané : les instruments apparemment inoffensifs de l'employé de bureau auxquels il recourt servent en réalité à masquer la puissance destructrice de la rationalité instrumentale. Celle-là même à laquelle Kafka songeait lorsqu'il disait : « Les chaînes de l'humanité torturée sont en papier de ministère²⁸. » Une machine redoutable dont le gendarme fut certainement l'un des exécutants les plus acharnés²⁹. Une forme perversive de la rationalité bureaucratique, dirions-nous, où le tampon, le cachet et le timbre deviennent chez lui les fidèles compagnons

²⁶ Derrida J. (1995), *Mal d'archive*, Paris, Galilée, p. 27.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Janouch G. (1952), *Kafka m'a dit*, Paris, Calmann-Lévy, p. 141.

²⁹ Durant la période de l'Occupation, Émile Tizané collabora, durant l'exercice de sa fonction, au régime de Vichy. Il participa activement à une rafle organisée en janvier 1944 en faisant procéder à l'arrestation de la jeune fille juive Ida Grinspan, alors âgée de 14 ans, et qui fut par la suite déportée. Rescapée du camp de concentration d'Auschwitz, elle a livré son témoignage dans un ouvrage co-écrit avec Bertrand Poirot-Delpech. Voir : Grinspan I. et Poirot-Delpech B. (2002), *J'ai pas pleuré*, Paris, Robert Laffont. Voir également sur le comportement de Tizané durant l'Occupation : Baudouin P. (2016), *Les forces de l'ordre invisible. Émile Tizané (1901-1982), un gendarme sur les territoires de la hantise*, Paris, Le Murmure.

d'une administration menaçante et dont ils font résonner la voix sépulcrale. Les archives de Tizané sont empreintes de cette puissance dévastatrice – ces « ossements » et « amas de vers³⁰ » qu'avait justement entrevus Benjamin derrière le vernis de l'art postal. Des traces douloureuses dont les moindres plis de ses papiers portent, encore aujourd'hui, les marques.

Les anomalies que repère le gendarme n'ont aucune existence aux yeux de la loi. Le système judiciaire ne leur accorde aucune valeur. Et c'est peut-être la raison pour laquelle ses archives sont chargées d'une certaine étrangeté anthropologique que nous laisse entrevoir leur dimension esthétique. Les événements qu'elles relatent échappent aux lois des hommes comme à celles de la nature, et de fait, épousent les contours d'une « science de l'activité spirituelle », qu'Henri Bergson avait appelée de ses vœux. Elles contrastent ainsi nettement avec le mépris dont ont pu témoigner de nombreux auteurs de romans policiers comme Arthur Conan Doyle :

Les intrigues et toutes les affaires que nous lisons sur du papier imprimé sont généralement assez plates. Prenez les rapports de police : le réalisme y est poussé jusqu'à l'extrême ; ils n'en sont pour cela ni passionnants ni riches en effet d'art. Pour produire un effet artistique, la sélection et la discrétion sont indispensables. C'est ce qui manque dans un rapport de police, où la platitude du style de l'auteur ressort davantage que les détails, lesquels constituent cependant le fond de toute l'affaire³¹.

Les archives d'Émile Tizané nous permettent ainsi d'accéder à un autre degré d'existence, adressant par là même une réponse cinglante au peu de considération que leur témoignait Conan Doyle.

Bibliographie

- Abraham N. et Torok M. (1987), *L'écorce et le noyau*, Paris, Flammarion.
- Benjamin W. (2004 [1942]), *Sur le concept d'histoire*, dans *Œuvres III*, Paris, Gallimard.
- Benjamin W. (2000 [1928]), *Sens unique*, trad. Jean Lacoste, Paris, Maurice Nadeau.
- Baudouin P. (2016), *Les forces de l'ordre invisible. Émile Tizané (1901-1982), un gendarme sur les territoires de la hantise*, Paris, Le Murmure.
- Boltanski L. (2012), *Énigmes et complots : une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard.
- Derrida J. (2002), « Le futur antérieur de l'archive », dans Artières P. et Léger N. (dir.), *Questions d'archives*, Paris, Éditions de l'IMEC.

³⁰ Benjamin W. (2000 [1928]), *Sens unique*, *op. cit.*

³¹ Doyle A. C. (2010 [1891]), « Une affaire d'identité », dans *Une affaire d'identité et autres aventures de Sherlock Holmes*, trad. J. Pujos, Paris, Gallimard, p. 13.

- Derrida J. (1995), *Mal d'archive*, Paris, Galilée.
- Didi-Huberman G. (1998), « Savoir-mouvement (l'homme qui parlait aux papillons) », préface de Michaud P.-A., *Warburg et l'image en mouvement*, Paris, Macula.
- Doyle A. C. (2010 [1981]), « Une affaire d'identité », dans *Une affaire d'identité et autres aventures de Sherlock Holmes*, trad. J. Pujos, Paris, Gallimard.
- Farge A. (1989), *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil.
- Farge A. (2013), « La part de l'émotion », *Socio-anthropologie*, 27, p. 99-101.
- Farge A. (1986), *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette.
- Favret-Saada J. (1977), *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard.
- Gordon A. (2001), *Ghostly Matters: Haunting and the Sociological Imagination*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Grinspan I. et Poirot-Delpech B. (2002), *J'ai pas pleuré*, Paris, Robert Laffont.
- Janouch G. (1952), *Kafka m'a dit*, Paris, Calmann-Lévy.
- Jung C. G. (1991), *Ma vie : souvenirs, rêves et pensées*, trad. Roland Cahen, Paris, Gallimard.
- Maillard C. (1993), *Du plérome à l'étoile : les « Sept Sermons aux Morts » de Carl Gustav Jung*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Michelet J. (1974), *Histoire de France (1876)*, dans *Œuvres complètes*, t. 1x, Paris, Flammarion.
- Otto R. (1995 [1917]), *Le sacré. L'élément non rationnel dans l'idée du divin et sa relation avec le rationnel*, Paris, Payot.
- Roudinesco E. (2001), *L'analyse, l'archive*, Paris, Bibliothèque nationale de France.
- Varichon A. et Roccella C. (2006), *Être caoutchouc*, Paris, Seuil.